

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

MODIFICATIONS DE POSTES

Une nouvelle réorganisation du service enfance a été décidée afin de répondre aux attentes et aux besoins des familles et d'améliorer la structuration et l'efficacité de ce service.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Un poste de directeur a été créé pour le secteur enfance de JOUX LA VILLE. De ce fait, le poste actuel du directeur du secteur enfance de NOYERS JOUX LA VILLE est impacté. Une réflexion a été menée avec l'agent sur l'évolution de son poste avec notamment un renforcement de ses missions de direction en étant régulièrement au contact des familles et en accompagnement des agents. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de cet agent.

Il est donc proposé, à compter du 7 juillet 2025, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (31,25/35^{ème}),
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps complet (35/35^{ème}).

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 19 juin 2025 sur cette modification de poste qui était prévue au budget 2025.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Afin de permettre l'ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi, toute la journée, sur le site de JOUX LA VILLE, à compter du 1^{er} septembre 2025, il est nécessaire de modifier un poste d'adjoint d'animation.

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} septembre 2025, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (18/35^{ème}),
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (22,25/35^{ème}).

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 19 juin 2025 sur cette modification de poste qui était prévue au budget 2025.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Une réflexion a été menée avec la directrice du secteur enfance du secteur de L'ISLE SUR SEREIN PRECY LE SEC, sur l'évolution de son poste avec notamment un renforcement de ses missions de direction en étant régulièrement au contact des familles et en accompagnement de l'équipe d'animation. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de cet agent. Il est donc proposé la modification de poste suivante :

- 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (32,25/35^{ème}) qui passe à temps complet, à compter du 7 juillet 2025.

Cette modification de poste était prévue au budget 2025.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION

La médiathèque intercommunale évolue. Après avoir élaborer un projet culturel, scientifique, éducatif et social (P.C.S.E.S.), le bibliothécaire va devoir animer un réseau des bibliothèques du territoire et mettre en place des actions.

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Aussi, au vu de l'évolution des missions confiées à cet agent, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail. Il est donc proposé, à compter du 7 juillet 2025, de :

- Supprimer un poste d'assistant de conservation, permanent, à temps non complet (16,5/35^{ème}),
- Créer un poste d'assistant de conservation, permanent, à temps non complet (21,5/35^{ème})

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 19 juin 2025 sur cette modification de poste qui était prévue au budget 2025.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ATSEM

Un agent affecté sur le secteur de NOYERS assure notamment des missions de surveillance dans les transports scolaires. Les horaires d'intervention sur ce service ont diminué. Il convient donc de modifier le poste correspondant.

Il est donc proposé, à compter du 7 juillet 2025, de passer un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, de 33,75/35^{ème} à 31,25/35^{ème}.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications, les suppressions et les créations de postes telles que présentées ci-dessus.

DIT que le tableau des emplois est modifié en prenant en compte ces modifications, suppressions et créations de postes.

DIT que les crédits nécessaires figurent dans les budgets 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

